



MINISTÈRE
DE L'URBANISME
ET HABITAT

République Démocratique du Congo
Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga



**TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR
L'ÉVALUATION DES BESOINS, L'ÉLABORATION ET LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU
GOUVERNEMENT PROVINCIAL, DES ORGANISATIONS LOCALES
ET DES PARTIES PRENANTES DU PURUK A KANANGA**

Avril 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo – RDC avait signé le 10 Octobre 2022 un Accord de Crédit N°72160-ZR d'un montant de 100 millions de dollars américains avec l'IDA. Cet accord met en œuvre le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga (P179292 – PURUK) sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, afin de la sauvegarde des infrastructures essentielles contre les effets du ravinement.

Le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga (PURUK), financé par l'IDA, vise à protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga, et renforcer la capacité du gouvernement provincial et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique.

Les interventions du PURUK ont été conçues en deux phases distinctes : (a) phase d'urgence immédiate, et (b) phase de gestion de l'érosion résiliente à moyen et à long terme. C'est ainsi que les activités d'intervention d'urgence ont été déployées rapidement tandis que celles liées à moyen et à long terme ont été séquencées sur une période plus longue. Les deux phases sont destinées à être mises en œuvre simultanément et étroitement.

Le projet PURUK est structuré autour des quatre (4) composantes ci-après :

- Composante 1 : Interventions de réponse d'urgence
- Composante 2 : Développement urbain résilient intégré
 - Sous-composante 2.1: Gestion urbaine et renforcement institutionnel
 - Sous-composante 2.2 : Infrastructures et services résilients touchés par l'érosion
- Composante 3 : Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre
- Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC)

La sous-composante 2.1, met l'accent sur la planification urbaine résiliente, l'engagement communautaire et le renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion urbaine des risques de catastrophe au niveau provincial et municipal. Elle se focalisera également sur le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement provincial, les organisations locales et les parties prenantes pour améliorer le système de gestion des risques d'érosion et de ravinement, le renforcement des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes touchées par les érosions pour un développement urbain résilient intégré qui s'attaque aux causes profondes de l'érosion et prévient durablement l'incidence de nouvelles têtes d'érosion. Cette solution à moyen et long terme comprend l'élaboration de documents de planification urbaine notamment l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les Plans Particuliers d'Aménagement (PPA) et le Schéma Directeur d'Assainissement et de Drainage (SDAD). Le processus de recrutement de firmes en charge de l'élaboration de ces documents est en cours.

La pérennisation de ces outils et des infrastructures réalisées dépend de l'équilibre entre l'expertise technique des services de l'État et l'appropriation sociale par les communautés (ONGD environnementales, comités de lutte anti érosive). Actuellement, les services déconcentrés (Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction (ITPR), Office des Voiries et Drainage (OVD), services urbains) et les acteurs municipaux disposent de

ressources techniques et de compétences limitées pour anticiper et gérer l'espace urbain de manière résiliente.

Afin de répondre à ces défis, l'UG PURUK veut réaliser un diagnostic institutionnel profond pour ressortir les contraintes institutionnelles et techniques pouvant limiter l'efficacité de parties prenantes au niveau local (ville de Kananga) et provincial (Kasaï central), formuler une stratégie de formation adaptée aux réalités géomorphologiques et climatiques. Ce diagnostic sera assorti d'un Plan de renforcement de capacités (PRC) opérationnel assurant le transfert de compétences et ressources nécessaires.

Pour éviter que la planification urbaine ne reste qu'un exercice théorique, il est impératif d'aligner les compétences locales sur les réalités géomorphologiques de Kananga via un Plan de Renforcement des Capacités (PRC) pragmatique. Le risque de voir les investissements, la nature et la mauvaise gestion détruire ce qui a été construit, à cause des comportements inappropriés tels que le bouchage des collecteurs ou l'occupation des versants, rend la mobilisation citoyenne indispensable. L'objectif central de cette mission est d'opérationnaliser ce renforcement de capacités par des actions de terrain qui garantissent la durabilité des ouvrages.

Le Plan de Renforcement des Capacités doit impérativement s'aligner sur les priorités du Document d'Evaluation du Projet (PAD), en se concentrant spécifiquement sur la réduction des risques d'érosion et de ravinement, ainsi que sur la gestion technique des ouvrages antiérosifs.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, il est prévu la mise en œuvre de programme de renforcement de capacités en faveur des services ciblés du Gouvernement provincial et organisations locales ainsi que d'autres structures /institutions impliquées dans la gestion urbaine et des risques.

Les présents termes de référence sont élaborés pour assurer le recrutement d'un **Consultant Individuel** qui appuiera le Projet à identifier les besoins en renforcement de capacités en planification urbaine et réduction des risques d'érosion et de ravinement au niveau local et provincial par des actions concrètes, inclusive et durable.

Ainsi, la présente mission est recentrée sur un appui opérationnel, visant directement la durabilité des risques d'érosion, maintenance des ouvrages et utilisation effective des outils de planification

2. MANDAT DU CONSULTANT ASSISTANT TECHNIQUE

2.1. Objectif de la mission

a. Objectif principal

Préparer et mettre en œuvre, via un processus participatif, un plan de renforcement des capacités des parties prenantes (Institutionnelles et communautaires) afin de garantir l'appropriation des outils de gestion urbaine et assurer la pérennisation et l'entretien durable des investissements du projet.

b. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette mission sont :

- Réaliser un diagnostic ciblé des capacités techniques des services directement responsables des infrastructures (Mairie, OVD, ITPR, Urbanisme) ;
- Élaborer un Plan de Renforcement des Capacités (PRC) priorisé (court et moyen terme) axé sur la lutte antiérosive ;
- Concevoir et animer des modules de formation pratique sur la maintenance des ouvrages et la surveillance des zones à risques ;
- Opérationnaliser le transfert de compétences entre les firmes d'études (PLU, PPA, SDAD) et les services techniques locaux via des ateliers pratiques.

2.2. Mandat et responsabilités

1. Diagnostic ciblé des capacités (priorisé)

- Analyse des mandats, rôles et responsabilités des acteurs impliqués ;
- Evaluation des capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des structures clés (OVD, ITPR, Services urbains, Mairie) en matière de génie civil léger et entretien des drains (Gestion des érosions, maintenance des ouvrages, gestion du drainage) ;
- Identifier les contraintes et les besoins en lien direct avec les activités du projet.

2. Elaboration du PRC

- Définition des axes prioritaires de renforcement des capacités (Gestion des risques d'érosion, alerte précoce, planification urbaine et engagement communautaire) ;
- Elaboration d'un plan d'action détaillé (court, moyen et long terme) ;
- Identification des outils, formations et dispositifs nécessaires ;
- Proposer les modalités de mise en œuvre.

3. Mise en œuvre ciblée du PRC

- Mise en œuvre des actions prioritaires liées à la gestion et la maintenance des ouvrages antiérosifs, la gestion des risques et du drainage ;
- Organisation de formations et d'ateliers ciblés ;
- Appui aux acteurs dans l'application des compétences acquises.

2.3. Liens hiérarchiques et Responsables de suivi du PRC

Le Consultant est placé sous la supervision du Coordonnateur du PURUK, à qui il/elle rend compte de ses activités et en étroite collaboration avec l'Experte Urbaniste de l'UG PURUK.

La Mairie de Kananga à travers ces différents services de l'Urbanisme et de l'Habitat, ainsi que les services techniques locales à identifier les zones prioritaires d'aménagement et participation à la préparation des outils de planification urbaine.

3. CHRONOGRAMME ET LIVRABLES ATTENDUS

La mission est divisée en phases clés sur une durée totale de 6 mois (2 mois de conception + 4 mois de mise en œuvre) Soit 24 semaines en 120 hommes jours).

Phasages	Livrables	Description	Echéance	Charge (H/J)
Phase 1	Rapport de cadrage	Méthodologie, outils de collecte et revue du PRC existant.	T + 2 sem.	10
Phase 2	Rapport de	Synthèse de l'audit technique	T + 5 sem.	15

	diagnostic	et institutionnel.		
Phase 3	Stratégie du PRC et Kits	Plan chiffré et élaboration des modules/outils pédagogiques.	T + 11 sem.	30
Phase 4	Rapports de formation	PV des sessions de formation et d'installation des comités et transfert de compétences.	T + 21 sem.	50
Phase 5	Guide de maintenance et Rapport final	Coaching de proximité, mécanisme de suivi et document final intégré.	T + 24 sem.	15
Total			24 Semaines (6 mois)	120 H/J

4. LIEU DE LA MISSION

La mission se déroulera principalement au niveau local dans la Ville de Kananga.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit justifier d'une double expertise : technique (urbanisme/génie) et sociale (animation/sociologie).

- **Formation :** Diplôme supérieur (Master ou Bac + 5 minimum) en urbanisme, Aménagement du territoire, Ingénierie Génie civil, ou Développement local.
- **Expérience générale :** Minimum 10 ans d'expérience dans le renforcement institutionnel ou gestion des risques de catastrophes.
- **Expériences spécifiques :**
 - Avoir réalisé au moins Trois (03) missions similaires (d'évaluation des besoins en capacités et d'élaboration de plans de renforcement institutionnel de capacités technique liées aux infrastructures ou à l'érosion/planification urbaine résiliente) durant les cinq (05) dernières années ;
 - Expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de plans de formation ou accompagnement des acteurs locaux en Afrique, idéalement en RDC ;
 - Maîtrise des outils de sauvegardes environnementales et sociales (ESS) de la Banque mondiale ;
 - Connaissance des enjeux géomorphologiques de Kananga serait un atout majeur ;
 - Excellente capacité de vulgarisation pédagogique et maîtrise du Français (la connaissance du tshiluba est un atout majeur pour la mobilisation communautaire à Kananga).
- **Compétences :**
 - Excellentes capacités analytiques et rédactionnelles
 - Maîtrise des approches participatives
 - Connaissance des systèmes de suivi-évaluation
 - Excellente maîtrise de l'outils informatiques : Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint).

6. INDICATEURS DE PROGRES

Le succès de la mission sera évalué sur :

- **Adhésion institutionnelle** : au moins 50% Pourcentage des services municipaux participent activement au processus ;
- **Renforcement technique** : la cible exacte sera définie par le consultant, en concertation avec le PURUK, à l'issue du premier screening des besoins, en fonction du nombre de cadres et de leaders à former, dont au moins 35 % de femmes parmi les cadres formés ;
- **Indice de pertinence locale** : Pourcentage d'actions de formation directement liées aux problématiques spécifiques de Kananga
- **Participation communautaire** : Existence de comités locaux opérationnels avec un taux de participation féminine de 30% dans les processus d'urgence.

7. MODALITES DE SOUMISSION

Les candidats intéressés doivent fournir :

- Une offre technique comprenant une note méthodologique axée sur l'approche participative et calendrier d'exécution ;
- Une offre financière détaillée (Honoraire, frais de logistique liés aux ateliers à Kananga)
- Le CV détaillé avec les preuves des prestations similaires (attestations de fin de service)

8. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

8.1. Evaluation technique

La note technique minimale requise pour être qualifié est de **70 points sur 100**.

Sous-critères	Points
1. <i>Expérience spécifique pertinente pour la mission (Projets similaires, lutte antiérosive)</i>	40 points
Réalisation d'au moins 3 missions similaires (érosion, infrastructures, résilience urbaine)	15
Expérience en renforcement des capacités / mise en œuvre de plans de formation	10
Expérience en gestion des risques de catastrophes / résilience urbaine	10
Maîtrise des outils ESS (Banque mondiale)	5
2. <i>Qualité de la méthodologie proposée et compréhension des enjeux du projet (maintenance/gestion des risques)</i>	30 points
Compréhension des enjeux (érosion, gestion des risques, maintenance)	5
Pertinence de l'approche méthodologique	10
Cohérence méthodologie – activités – résultats	10
Approche participative et inclusive	3
Clarté des outils et techniques proposés	2
3. <i>Qualifications académiques et spécialisation</i>	15 points
Diplôme requis (Master ou Bac+5 minimum)	10
Spécialisation pertinente	5
4. <i>Expérience générale</i>	5 points
Minimum 10 ans d'expérience pertinente	5

5. <i>Expérience régionale et connaissance du contexte local</i>	5 points
Expérience en Afrique/RDC	3
Connaissance du contexte local (Kananga)	2
6. <i>Compétences techniques</i>	5 points
Connaissance du suivi-évaluation	3
Outils informatiques	2
TOTAL	100